

NOTICE D'INFORMATION



Hall i - BAL n°16
67 rue Vergniaud
75013 PARIS
☎ 01 48 01 81 51
tourisme@ffrandonnee-idf.fr



Beevouak
Association loi 1901 affiliée à la
Fédération Française de
Randonnée sous le n° 10188
30, rue Volant
92000 Nanterre
www.beevouak.org

Assurance RCP : GROUPAMA
Garantie financière : GROUPAMA 8-10 rue d'Astorg 75008 PARIS

Traversée des Hauts Plateaux du Vercors du Sud au Nord du 26 au 29 mai 2023



La sortie est ouverte à toute personne titulaire d'une licence FFRP 2022/2023 avec assurance IRA ou à toute autre personne titulaire d'un *pass découverte** en cours de validité lors du séjour. Nombre de participants : 4 mini, 5 maxi.

Date : du 26 mai 2023 au 29 mai 2023

Déplacement : transfert en bus (ligne locale régulière) de la gare de Die (26 150) jusqu'à Chatillon en Diois puis en taxi jusqu'à l'entrée du Vallon de Combau (environ 30') le 1^{er} jour ; en bus (ligne locale régulière) de Corrençon-en-Vercors (38 250) jusqu'à la gare routière de Grenoble, le dernier jour.

* se renseigner auprès de Beevouak.

PROGRAMME



Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique de la randonnée en autonomie : chacun des participants porte dans un sac à dos adapté à un trek de plusieurs jours, ses effets personnels, son couchage, de quoi se nourrir durant le séjour, de l'eau pour s'hydrater, son matériel de cuisine éventuel (réchaud). Sur les Hauts Plateaux, plus aucun ravitaillement n'est possible.

26 mai, rendez-vous en gare SNCF de Die (26 150) à 11h30 (*début du séjour*) – transfert parking du Vallon de Combau (D515) – Randonnée jusqu'à la cabane de Chaumailoux : 7 km D+417m (environ 2h00) – dîner et nuitée à la cabane de Chaumailoux.

27 mai, 2^e étape de la cabane de Chaumailoux jusqu'à la cabane de la Jasse du Play : 20 km D+ : 540m

28 mai, 3^e étape de la Jasse du Play jusqu'à la cabane de Carette : 15 km D+ : 309m

29 mai, 4^e étape de Carette jusqu'à Corrençon en Vercors : 5,1 km D+ : 31m D- : -270m, environ 1h30 – transfert en bus de Corrençon jusqu'à Grenoble gare routière - arrivée aux alentours de 14h00 (*fin du séjour*)

Le programme peut être modifié en fonction des conditions météo et/ou en fonction de toute autre paramètre à prendre en compte pour la sécurité et le confort des participants.

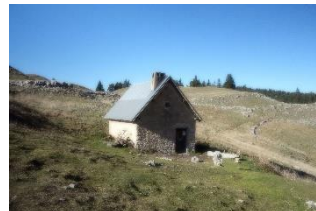
Tout au long de l'itinérance, est proposé une immersion dans le milieu à travers l'observation de la faune et de la végétation. Les Hauts plateaux possèdent une biodiversité d'une grande richesse. Les participants seront invités à porter une attention particulière à leur impact sur l'environnement, impact physique et impact sonore.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382. Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93. La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051



HEBERGEMENT

En cabane (refuge non gardé - dortoir) ou bivouac sous tente UL 2 places (fournies par l'association si cette option est retenue)



COUT DU SEJOUR : 165€

Ce prix comprend :

- Le transfert de la gare de Die (début du séjour) jusqu'au départ de la traversée puis transfert du point d'arrivée de la traversée jusqu'à la gare routière de Grenoble le dernier jour (fin du séjour)
- L'accompagnement des randonnées par un Animateur de l'association
- Les éventuelles taxes de séjour
- La contribution de l'EIT due à la FFRP et de l'UEIT due au CRRPIDF

Ce prix ne comprend pas :

- Les repas
- Les trajets personnels qui permettent aux participants de rejoindre le point de départ (début du séjour) et de repartir du point d'arrivée du séjour le dernier jour
- Les boissons
- Les dépenses personnelles
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement)
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"

INSCRIPTIONS

Les préinscriptions sont ouvertes jusqu'au 27 février sur le site www.beevouak.org

Cette préinscription sera matérialisée par la saisie d'un formulaire *ad hoc* et le règlement de 45€. Formulaire de préinscription et règlement en ligne accessible à l'adresse EURL : <https://beevouak.org/events/traversee-des-hauts-plateaux-du-vercors-du-sud-au-nord/>

Suivant le nombre de préinscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour sera prise au plus tard à la date du 28 février 2023. En cas d'annulation, le remboursement de la préinscription sera effectué par l'association Beevouak aux préinscrits. S'il est décidé de réaliser ce séjour, le Club proposera à chaque préinscrit un Bulletin d'Inscription. Son inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin sous 8 jours. La préinscription sera affectée au règlement du solde dû.

ASSURANCES FACULTATIVES

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive aux assurances individuelles facultatives (assistance rapatriement, dommage aux bagages, annulation/interruption) au moyen du Bulletin de souscription Assurances joint à notre envoi et disponible sur le site internet de l'association : www.beevouak.org à l'adresse : <https://beevouak.org/events/traversee-des-hauts-plateaux-du-vercors-du-sud-au-nord/>

PAIEMENTS

- Acompte de 45€ à la pré-inscription.
- Prime d'assurances facultatives lors de l'inscription.
- Solde du séjour avant le 30 avril 2023

L'association met à disposition les moyens pour permettre le paiement des sommes dus en ligne à partir du site www.beevouak.org

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS

Le 1^{er} jour, bus (ligne locale régulière) de Die à Chatillons en Diois puis taxi réservé jusqu'au point de départ de la traversée. Le dernier jour, bus (ligne locale régulière) du point d'arrivée de la traversée jusqu'à la gare routière de Grenoble.

CONDITIONS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION.

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

- Annulation faite avant le 1^{er} avril : restitution des sommes versées avec une retenue de 45€ par dossier d'inscription.
- Annulation entre le 31 mars et le 30 avril retenue de 50% du montant total du séjour.
- Annulation postérieure ou égal au 30 avril retenue de 100% du montant total du séjour.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382. Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93. La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051



RECOMMANDATIONS

Les matériels des participants doivent être adaptés aux treks en autonomie sur plusieurs jours : leur poids est un critère important à prendre en compte. Les participants sont équipés d'un sac à dos suffisamment grand pour porter leur matériel et éventuellement des matériels collectifs. En plus de leurs effets personnels, ils auront soin de s'équiper avec des matériels de couchage (duvet) adapté aux conditions (Altitude moyenne : 1500m), des matériels de bivouac : réchaud, popotte.

Une réunion d'information sera programmée en amont pour préparer et réaliser cette traversée dans les meilleurs conditions.



Il convient d'être suffisamment entraîné à la pratique de la randonnée pour apprécier pleinement ce séjour. En cas de nécessité d'un Pass vaccinal, ce dernier doit être valable pendant toute la durée du séjour

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables sur le site www.beevouak.org à l'adresse : <https://beevoak.org/events/traversee-des-hauts-plateaux-du-vercors-du-sud-au-nord/>

Pour l'association Beevouak en qualité de président et de Responsable des séjours, Jean-Michel Fournier

